

Tableau comparatif

Scic SARL, SAS et SA

Scic	SARL	SAS	SA	
Dirigeants (droit commun)	Gérant (un ou plusieurs)	Président	Conseil d'administration et Président et Directeur Général ou Président – Directeur Général	Conseil de surveillance et Président du Directoire ou Directeur général unique
Nombre d'associés	3 à 100	Au minimum 3		
Capital minimum	Non défini (droit commun)		18 500 €	
Valeur nominale des parts	Libre			
Libération des parts sociales	25% minimum à la souscription du capital et solde avant maximum 5 ans (droit commun)			
Régime fiscal de la Scic	Doit commun : Impôt sur les sociétés sauf sur la partie du résultat affectée aux réserves impartageables			
Rémunération des parts sociales	Au moins 57,5% du résultat abondent les réserves impartageables. Le solde de 42,5% peut être affecté à la rémunération des parts sociales après déduction comptable d'éventuelles aides publiques. L'intérêt versé à chaque part est plafonné au taux moyen des obligations des entreprises privées (TMO).			
Régime social du dirigeant	Les dirigeants relèvent du régime général de sécurité sociale Attention : le statut salarié n'est pas automatiquement préservé			
Régime fiscal du dirigeant	Droit commun des traitements et salaires de dirigeants			
Commissaire aux comptes	Obligatoire seulement au-delà de certains seuils (Droit commun)		Obligatoire (Droit commun)	
Révision coopérative	Obligatoire tous les 5 ans			